

## **Pôle emploi : fermeture de l'accueil au public**

Conformément aux nouvelles mesures gouvernementales pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, **Pôle emploi** s'adapte pour maintenir les services essentiels pour ses usagers, tout en protégeant leur santé.

Dans ces conditions :

- À compter du 17 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, l'accueil dans les agences et points-relais est fermé au public : les demandeurs d'emploi sont donc invités à décliner le motif de leurs visites via le vidéo-portier. Une attention très forte devra être portée au fait de ne pas créer de file d'attente devant les agences, d'y faire respecter les gestes barrières et la distance de 1 mètre
- Les mesures sanitaires appropriées pour lutter contre la propagation du virus sont appliquées dans les agences Pôle emploi. Pour ce faire, le nettoyage et l'aération des locaux sont assurés quotidiennement.

Publié le 18 mars 2020